

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Journée internationale des droits de l'enfant

Un film pour les 10 ans de la Commission de jeunes

A l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant ce samedi 20 novembre, un film qui retrace les 10 premières années de la Commission de jeunes est diffusé sur les réseaux sociaux. Réalisé par des jeunes vidéastes, ce film est un recueil de témoignages d'anciens membres sur les principales réalisations de cet organe participatif, sur les compétences développées et les expériences vécues par les jeunes qui y ont participé. Le droit des enfants de donner librement leur avis et d'être entendus sur les questions qui les concernent, notamment dans la vie publique, est un principe inscrit à l'article 12 de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant.

Pour célébrer ses 10 ans, la Commission cantonale de jeunes (CdJ-Vaud) a jeté un coup d'œil dans le rétroviseur en donnant la parole à des membres qui se sont engagés depuis sa constitution en 2011. Réalisé par l'association des jeunes vidéastes, un film d'une quinzaine de minutes est diffusé sur les réseaux sociaux à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant ce 20 novembre. Ce film retrace, par des témoignages d'anciens membres, les prises de position adressées au Conseil d'État, les compétences développées et les nombreuses expériences vécues par toutes celles et tous ceux qui ont fait cette Commission de jeunes, année après année. Enseignement obligatoire, mobilité, surendettement, éducation sexuelle, climat, discriminations, migration, impôt, impact des mesures de protection contre le COVID-19 ne constituent qu'un échantillon des thèmes traités durant cette décennie par cet organe participatif pour les jeunes mineurs.

Les enfants et les adolescents doivent pouvoir s'exprimer librement sur chaque sujet qui les intéresse et, selon leur âge et leur degré de maturité, être entendus par l'autorité concernée. C'est un principe transversal de la Convention relative aux droits de l'enfant (art.12) adoptée à l'ONU en 1989 et ratifiée par la Suisse en 1997. Pour concrétiser ce principe, le Grand Conseil vaudois a adopté en 2010 la loi sur le soutien aux activités de la jeunesse qui prévoit un dispositif et des mesures pour encourager et soutenir la participation des enfants et des jeunes à la vie sociale au niveau

communal et cantonal. C'est sur cette base que la CdJ-Vaud a été constituée en 2011. Voulu par la Constitution vaudoise, la CdJ-Vaud est un espace d'échange et de proposition, composée de 25 jeunes âgés de 14 à 18 ans provenant de toutes les régions du canton. Ses membres sont à l'école obligatoire, au gymnase ou en formation professionnelle. Les tâches de la CdJ-Vaud consistent principalement à :

- prendre position, d'office ou sur requête de l'administration cantonale, sur tout projet de loi pouvant la concerner ;
- adresser des propositions à l'intention du département concerné ou du Conseil d'Etat ;
- préavisier l'attribution d'aides financières à des projets citoyens portés par des jeunes.

Durant ces 10 ans, la CdJ-Vaud a notamment réussi à faire passer des propositions dans le règlement de la loi sur l'enseignement obligatoire, à contribuer aux mesures du plan climat cantonal ou encore à faire mettre en place des actions de prévention du surendettement à l'école.

La CdJ-Vaud se réunit sept fois par année en séance plénière dans la salle du Parlement vaudois. Par ailleurs, des groupes de travail sont créés pour approfondir un thème, préparer un débat ou une prise de position. Elle est appuyée dans son fonctionnement par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, via le délégué à l'enfance et à la jeunesse (Direction générale de l'enfance et de la jeunesse).

En plus des tâches prévues par la loi, la CdJ-Vaud a contribué à faire entendre la voix des jeunes très régulièrement dans les médias ou dans des conférences. Elle a collaboré également à plusieurs campagnes de prévention et à la promotion des droits de l'enfant dans notre canton. La CdJ-Vaud a démontré et continue à démontrer que les enfants et les jeunes sont des partenaires précieux qui ont une expertise utile non seulement pour définir au mieux les projets, lois ou mesures qui leur sont destinés, mais aussi pour en proposer.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 19 novembre 2021

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Commission des jeunes du canton de Vaud, Nathan Pidoux,, candidat désigné à la présidence 2021-2022,

Nefertari Bihiry, présidente, Commission de jeunes

DJES, Frédéric Cerchia, délégué cantonal enfance et jeunesse, Direction générale de l'enfance et de la jeunesse

LIENS

[Lien vers le film des 10 ans de la CdJ-Vaud](#)

[Site web de la Commission de jeunes](#)